

## CR du CTL du 19/10/2018

Déclaration Liminaire :

*Monsieur le Président,*

*Après de multiples attaques déjà portées sur les rémunérations, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et avant d'aborder le dossier de nos retraites, c'est maintenant nos missions et la dimension de notre réseau qui sont visées. Pour ce faire, nos dirigeants sont résolus à sacrifier sur l'autel des économies la qualité de service rendu à l'utilisateur quelles qu'en soient les conséquences.*

*Cela passe par des restructurations incessantes, indiquées au point 1 de l'ordre du jour du CTL du 11/10/2018, telles que le passage en comptabilité commerciale de l'OPH de Clermont-Ferrand et dont l'avis est réputé avoir été donné.*

*La CFTC DGFIP avait déjà fait entendre son opposition lors du CTL du 18/09/2018.*

*Ce passage à la comptabilité commerciale de l'OPH conduit purement et simplement à la fermeture de cette structure.*

*C'est l'exemple concret et manifeste que le démantèlement de notre réseau a débuté.*

*Cela fait craindre un avenir des plus délétères dans nos services, de quoi angoisser un peu plus les agents de la DGFIP, déjà surchargés de travail et dont la grande conscience professionnelle est insuffisamment reconnue et récompensée.*

*Face la disparition programmée de la DGFIP, l'inquiétude pour l'avenir des missions et des conditions de travail n'a jamais été aussi grande chez nos collègues.*

*Concernant le point 4, la CFTC DGFIP constate amèrement la fin de l'accueil pluriel.*

*Nul besoin de faire une longue analyse de la situation pour comprendre où va la DGFIP en matière d'accueil du public. La priorité du « tout internet » et de la dématérialisation annonce avec la fin de l'architecture que l'on connaît aujourd'hui :*

*Ainsi, l'utilisateur est censé trouver en premier lieu toutes les réponses à ses questions sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Ensuite, s'il a vraiment besoin de se déplacer, il pourra prendre un rendez-vous et rencontrer les rares agents encore présents dans les SIP subsistants.*

*Cette organisation et cette vision de l'accueil ne sont évidemment pas celles que la CFTC DGFIP défend, même si elle n'est pas opposée au progrès. Pour nous, tous les moyens de communications que sont l'accueil, le téléphone et internet doivent avoir leur place au sein de notre administration : Tous les contribuables connectés ou non connectés, jeunes ou moins jeunes, doivent avoir le choix de leur mode de contact, il ne doit pas leur être imposé.*

*Pour résumer, entre suppressions d'emplois à venir, réformes et restructurations à tout-va, la CFTC DGFIP s'attend objectivement à une année 2019 complexe et difficile.*

*Aussi, la CFTC DGFIP réaffirme son opposition à ces orientations et exige :*

- l'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des postes vacants pour un vrai fonctionnement des services,*
- la pérennisation des missions,*
- et enfin une vraie reconnaissance salariale.*



3) La réforme du contrôle fiscal externe est une des priorités du Directeur.

L'objectif est de renforcer les structures existantes au regard de la baisse du nombre de vérificateurs = plus qu'une brigade au lieu de deux, en vue d'accroître la technicité et le potentiel informatique pour une meilleure lutte contre la fraude fiscale.

L'effectif de cette future brigade au 1/1/2019 serait de 10 emplois A auquel s'ajouterait un emploi B ( cas marginal dans les brigades de vérification ) qui n'aurait pas vocation à faire du secrétariat mais au contraire à renforcer le potentiel technique de l'équipe.

Enfin, cette volonté d'optimisation du CFE se traduira également par le transfert d'un emploi de A vérificateur au sein de la BCR 63 permettant ainsi de renforcer la programmation au bénéfice de la DIRCOFI par la BCR.

*La CFTC DGFIP n'est pas opposée au changement et à la modernisation des missions de la DGFIP mais compte-tenu de l'inertie des moyens, a préféré s'abstenir.*

4) Compte-tenu du calendrier, la Direction a proposé de retenir deux ponts naturels pour 2019 =

\* le 31 mai 2019 et le 16 août 2019.

*La CFTC DGFIP a voté POUR*

5) La Direction a souhaité étendre la procédure d'accueil personnalisé sur rendez-vous à tous les SIP du département, suite à l'expérimentation depuis le 01/01/17 au SIP d'ISSOIRE, et précise que les trésoreries pourront également être concernées.

Cette démarche a pour but d'améliorer l'organisation de l'accueil et d'éviter ainsi les files d'attente au guichet.

A noter que la pratique du contre-appel qui pourrait apparaître chronophage, permet dans certains cas d'annuler 30% des RDV.

Pour ce faire, deux types de formation seront proposées= une formation en local pour les chefs de service pour un souci d'organisation en local, et une e-formation de 45 min environ pour les agents utilisateurs pour se familiariser avec le logiciel ( consultation de l'agenda ).

Même si ce dispositif semble apporter satisfaction tant aux usagers qu'aux agents, il nécessite toutefois, au préalable pour les agents d'accueil, une connaissance exacte des besoins des contribuables, ce qui peut se complexifier si les demandes interfèrent plusieurs services ( assiette, recouvrement, CDIF...).

*Pour la CFTC DGFIP, cette orientation du public sur les RDV va à l'encontre même de la notion large et classique du service rendu à l'utilisateur, ne doit pas lui être imposé, n'est pas égalitaire, car elle touche une partie catégorielle de la population ( non-actifs... ) et ferait même courir le risque de désavouer les agents d'accueil, qui sous couvert d'un RDV, ne serait pas capables de donner le renseignement de suite et deviendraient, par conséquent, incompétents....*

*La CFTC DGFIP a voté CONTRE.*

6) L'affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP est une volonté du gouvernement en matière de transparence, de qualité et d'efficacité des services publics dont la DGFIP fait partie.

Son but est d' à améliorer la qualité du service rendu et de restaurer la confiance des usagers.

Cet engagement prévoit un affichage à la fois local et via Internet , échelonné jusqu'en 2020, des indicateurs de qualité pour chaque service.

*Pour la CFTC DGFIP, il est noble de vouloir présenter les résultats de satisfactions auprès des usagers; seulement il ne faut pas oublié aussi que cela reflète que les collègues compétents et consciencieux font toujours bien voire mieux avec moins de moyens humains et matériels.*

7 ) La DG s'est préoccupée depuis 2016 à élaborer ce document sur la prévention du terrorisme.

Ce livret a pour but d'attirer la vigilance collective et faire adopter les bons réflexes par les collègues grâce des consignes collatérales en cas d'exposition à risques.....

Ce fascicule sera diffusé prochainement aux agents et aux cadres.

Les sites à volume d'effectifs important seront dotés d'un règlement intérieur de sécurité, tandis que les autres structures bénéficieront de fiches comportant des consignes de sécurité à adopter.

Ce point était à titre d'information.